

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2022/11/10-01

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 10 novembre 2022, sous la présidence de M. Eric Berton, président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Lionel Nicod, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2022/10/06-02 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 6 octobre 2022 portant approbation de la Charte du « Label'Hybrid » d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

**OBJET : désignation d'un membre élu de la CFVU au comité de labellisation
« Label'Hybrid AMU », collègue A ou B**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve la nomination de :

Monsieur Hervé MAGNOULOUX (collège B) au comité de labellisation « Label'Hybrid AMU ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents et représentés : 25

Fait à Marseille, le 10 novembre 2022


Éric Berton

Président d'Aix-Marseille Université